



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

automobiles

Question écrite n° 66789

## Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la nécessité de prévoir des opérations de contrôle gratuit de pression des pneus et des niveaux des véhicules. De telles opérations sont prévues pour l'éclairage, par conséquent il se demande s'il ne faut pas faire de même avec les pneus et les niveaux d'huile. Lutter contre l'insécurité routière est un défi que l'Etat s'est engagé à relever. Une telle mesure ne serait pas obligatoirement très coûteuse puisque cela pourrait permettre à des apprentis mécaniciens encore scolarisés de se former sur le terrain ; bien entendu sous la surveillance d'un professionnel... Il souhaite savoir s'il envisage de renforcer de tels contrôles dans l'intérêt de tous les conducteurs.

## Texte de la réponse

Le code de la route oblige les propriétaires à maintenir leur véhicule en conformité avec la réglementation et en bon état technique pour ce qui concerne les organes et équipements qui contribuent à la sécurité et à la protection de l'environnement. Cette exigence est vérifiée en permanence par les agents chargés de la police de la route. En outre, des contrôles techniques plus approfondis ont lieu périodiquement à la charge des propriétaires. Les initiatives qui sont prises par des organismes publics ou privés pour effectuer des contrôles gratuits sont nécessairement très limitées dans le temps et dans l'espace. Ces initiatives ponctuelles ne sauraient se substituer aux obligations édictées par le code de la route. En ce qui concerne plus particulièrement le contrôle des niveaux ou de la pression des pneus, la situation est très différente. Le contrôle des niveaux motive aussi bien les professionnels, puisqu'à cette occasion ils peuvent vendre les fluides correspondants, que les particuliers, qui sont généralement conscients des risques de détérioration des organes. Le contrôle de la pression des pneus pose des problèmes d'une toute autre nature car il nécessite un équipement relativement complexe, régulièrement entretenu. Ce contrôle prend un temps relativement long et utilise des références spécifiques à chaque type de pneu et chaque modèle de voiture. De plus, le fluide correspondant est gratuit. On ne peut donc pas espérer la multiplication spontanée de contrôles gratuits ou même de mise à disposition gratuite des appareils de gonflage. A terme, les problèmes du contrôle seront simplifiés par la généralisation des dispositifs embarqués qui alerteront le conducteur dès que la pression d'un pneu sera insuffisante.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66789

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 1er octobre 2001, page 5531

**Réponse publiée le** : 12 novembre 2001, page 6498